

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE
CERTIFICATION EN GESTION DURABLE
D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE
CÉGEP VERT DU QUÉBEC

DESCRIPTION DU PROGRAMME
2019-2020



SOMMAIRE

À PROPOS D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE.....	3
Le programme Cégep Vert du Québec.....	3
ACCOMPAGNEMENT ET RESSOURCES.....	4
Calendrier des événements et webinaires.....	4
Réseautage intercollégial.....	4
OBJECTIFS GÉNÉRAUX.....	5
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	6
1. Former un comité d'action et de concertation en environnement (CACE).....	6
2. Rédiger (et adopter) une politique environnementale ou de développement durable.....	6
3. Recevoir des formations en éducation relative à l'environnement (ERE) ou au développement durable.....	6
4. Réaliser des activités de sensibilisation.....	6
5. Dresser un bilan environnemental ou de développement durable.....	7
6. Élaborer, à partir du bilan environnemental ou de développement durable, un plan d'action hiérarchisé et amorcer sa mise en œuvre.....	7
7. Créer un fonds d'intervention en environnement ou en développement durable.....	7
8. Dresser un bilan annuel du plan d'action ou évaluer son plan d'action annuel.....	7
9. Appliquer le principe d'amélioration continue.....	8
NIVEAUX DE CERTIFICATION.....	9
Certification de niveau 1.....	9
Certification de niveau 2.....	9
Certification de niveau 3.....	10
Certification de niveau Excellence.....	10
MENTIONS SPÉCIALES.....	11
TARIFICATION.....	12
Adhésion de base.....	12
À la carte (facultatif).....	12
ÉTAPES À SUIVRE.....	13
1. Démontrer un intérêt.....	13
2. Acquitter les frais d'adhésion et d'inscription.....	13
3. Déposer un rapport d'activités.....	13
CALENDRIER 2019-2020.....	14
POUR NOUS JOINDRE.....	15
ANNEXE : Lettre d'engagement.....	16

À PROPOS D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENJEU est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole aux jeunes engagé-e-s afin qu'elles et ils fassent connaître leurs préoccupations, leurs positions et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'elles et ils puissent agir en tant qu'agent-e-s multiplicateur-trice-s dans leur milieu ;
- Informer et former les jeunes et les intervenant-e-s sur des enjeux environnementaux ;
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenant-e-s dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau ;
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des projets, des animations et du matériel pédagogique, ainsi que des outils de soutien à l'action, pour les jeunes ;
- Assurer le rayonnement d'ENJEU dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ;
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'éducation relative à l'environnement ;
- Initier les jeunes à la vie démocratique et à la gouvernance d'une organisation communautaire.

Les activités d'implication citoyenne et projets pédagogiques d'ENJEU touchent divers enjeux, dont la gestion des matières résiduelles, le transport, l'énergie et le climat, la consommation responsable, l'eau, et l'intégration du développement durable en milieu institutionnel et commercial.

Le programme Cégep Vert du Québec

ENvironnement JEUnesse a mis sur pied en 2004 un programme d'accompagnement et de certification environnementale spécifique aux milieux collégiaux public et privé. Avec le programme Cégep Vert du Québec, ENvironnement JEUnesse favorise l'engagement et l'implication d'une population collégiale, tant étudiante que professionnelle, qui intègre l'éducation relative à l'environnement (ERE) ou au développement durable, et la gestion durable.

Le programme Cégep Vert du Québec reflète aussi la volonté de l'établissement à contribuer à la formation de jeunes citoyen-ne-s responsables et engagé-e-s, conscient-e-s des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Le programme d'accompagnement et de certification Cégep Vert du Québec d'ENvironnement JEUnesse offre des outils et une reconnaissance pour une gestion environnementale ou plus durable dans les établissements de niveau collégial. Elle invite à la concertation, dans une perspective d'amélioration continue et de développement responsable et viable.

Le programme est divisé en quatre (4) niveaux de certification permettant d'implanter une gestion environnementale ou durable au rythme de l'établissement et dans une démarche à long terme. L'atteinte du niveau de certification excellence, reflétant l'amélioration continue en matière de gestion environnementale, est le point culminant de cette démarche institutionnelle évolutive.

ACCOMPAGNEMENT ET RESSOURCES

Dès leur adhésion au programme Cégep Vert du Québec, les établissements bénéficient d'un soutien de la part de l'équipe d'Environnement JEUnesse ainsi que l'accès à des ressources, des outils et une communauté de pratique dynamique pour les accompagner :

- Trousse d'accompagnement ;
- Canevas d'outils de gestion durable adaptés aux établissements collégiaux ;
- Gabarit de rapport ;
- Système de mentorat ;
- Accès à des journées de formations et des webinaires ;
- Bulletin mensuel du réseau ;
- Groupe de communication privé intercollégial ;
- Outils de communication variés.

Les ressources sont accessibles dans la section réservée aux membres du réseau sur le site web d'Environnement JEUnesse.

Notre équipe est disponible tout au long de l'année pour offrir une aide personnalisée et répondre aux questions. Les demandes d'information pour la rédaction du rapport d'activités sont offertes jusqu'à une semaine avant la date limite de remise des dossiers¹. Ainsi, les établissements ont jusqu'au 22 mai 2020 à 17 h 00 afin de transmettre leur demande d'information.

Calendrier des événements et webinaires

- Septembre : cérémonie de remise des certificats et lancement de l'année ;
- Novembre : webinaire de présentation du programme et des nouveautés ;
- Février : première rencontre intercollégiale des comités d'action et de concertation en environnement dans un établissement du réseau ;
- Avril : rencontre de suivi et de soutien à la préparation des rapports d'activités ;
- Mai : deuxième rencontre intercollégiale des comités d'action et de concertation en environnement sous la forme d'une rencontre stratégique de deux jours (lac-à-l'épaule)².

Réseautage intercollégial

Depuis les débuts du programme Cégep Vert du Québec, une communauté d'intervenant-e-s en environnement et en développement durable s'est créé, regroupant différents acteur-trice-s clés œuvrant au sein des établissements. Ces professionnel-le-s possèdent un savoir spécifique et sont invité-e-s à échanger leurs bonnes pratiques et leurs conseils pour atteindre les objectifs fixés.

Les InterCACEs sont des réunions de partage et de réseautage regroupant les intervenant-e-s des cégeps et des collèges. Au cours de ces journées, elles et ils peuvent échanger leurs expériences entre les pairs et bénéficier de formations et d'ateliers. Les rendez-vous sont communiqués en cours d'année par l'équipe d'Environnement JEUnesse.

¹ L'accompagnement offert par l'équipe d'Environnement JEUnesse ne peut garantir d'une aucune manière l'obtention du niveau de certification visé. Les dossiers sont analysés uniquement sur la base des documents remis par l'établissement par le comité avisé.

² La tenue de la rencontre stratégique sous la forme d'un lac-à-l'épaule est conditionnelle à une participation minimale de 15 à 20 établissements.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le programme Cégep Vert du Québec vise à intégrer au sein des établissements collégiaux l'ERE et la gestion durable.

L'intégration de l'éducation relative à l'environnement (ERE) ou au développement durable

L'intégration de l'ERE ou de l'éducation au développement durable est conçue comme un processus permanent par lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement (sphères sociale, économique et environnementale) et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs. L'ERE est une composante incontournable de l'éducation globale, mais aussi de l'éducation à la citoyenneté. Son intégration au milieu collégial est à la base du programme Cégep Vert du Québec d'ENvironnement JEUnesse.

La gestion durable en milieu collégial : gage d'un avenir viable

La gestion durable se définit comme une composante du système de gestion global d'un organisme. Elle inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, réaliser et maintenir la politique environnementale ou de développement durable d'une organisation.

En ce sens, il convient que les institutions développent un processus de gestion intégrant les composantes environnementales et sociales tout comme elles ont intégré, par exemple, la notion d'efficacité économique ou la santé-sécurité des travailleur-euse-s. Alors seulement, les structures de gestion durable seront considérées comme un investissement qui améliore la qualité de vie en milieu scolaire et qui protège les ressources et la santé des citoyen-ne-s actuel-le-s tout en assurant un avenir viable aux générations futures.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Former un comité d'action et de concertation en environnement (CACE)

Le CACE est un comité consultatif à l'échelle de l'établissement. Il relève de la direction générale, du conseil d'établissement ou du conseil d'administration. Sa composition doit viser la représentativité et l'efficacité ; idéalement, le groupe ne comprend pas plus de dix (10) personnes représentant la majorité des différents secteurs de l'institution scolaire, des étudiant.e-s à la direction en passant par les employé.e-s.

Le rôle du CACE, comme son nom l'indique, vise surtout la concertation et l'initiative d'actions concrètes, c'est-à-dire à faciliter la sélection et la mise en œuvre des actions selon un processus évolutif, tout en évitant le dédoublement de celles-ci.

2. Rédiger (et adopter) une politique environnementale ou de développement durable

La politique environnementale ou de développement durable constitue la base d'une gestion environnementale ou durable. Elle est un engagement adopté par le conseil d'administration identifiant les principes que l'établissement entend respecter afin que l'ensemble de ses activités favorise la protection de l'environnement, le bien-être des employé.e-s, des étudiant.e-s ainsi que la conservation des ressources.

Une politique environnementale ou de développement durable permet d'identifier les grandes orientations de l'établissement dans les domaines environnementaux, sociaux, économiques et culturels. Elle indique également les principaux champs d'interventions, que ce soit au niveau de la gouvernance responsable, de la sensibilisation ou de l'ERE. Adopter une politique environnementale ou de développement durable est une étape incontournable de la gestion environnementale ou durable, car elle permet de tracer un cadre de référence et de définir une vision pour l'ensemble de la communauté collégiale.

3. Recevoir des formations en éducation relative à l'environnement (ERE) ou au développement durable

Les formations en ERE ou en développement durable sont dispensées aux membres du CACE, à des employé.e-s ou à toute la communauté collégiale. ENvironnement JEUnesse peut offrir, à travers son Service d'éducation environnementale, plusieurs formations. ENvironnement JEUnesse reconnaît les formations (conférences, tables rondes, etc.) données par d'autres organismes ou intervenant.e-s expert.e-s en matière environnementale.

Les activités de formation doivent être réalisées à l'intérieur de l'année scolaire et réparties sur toute sa durée. La présence d'un minimum de dix (10) étudiant.e-s ou de quatre (4) employé.e-s est requise pour que les activités de formation soient valides. Elles doivent également être tenues dans l'enceinte de l'institution.

4. Réaliser des activités de sensibilisation

La réalisation d'activités éducatives et de sensibilisation en environnement ou en développement durable laisse place à l'apprentissage transversal multidisciplinaire, tant sur le plan scolaire que parascolaire, pour permettre aux étudiant.e-s d'aujourd'hui de mieux comprendre certains enjeux de l'environnement ou du développement durable. Bien sûr, elles permettent aussi une sensibilisation et

une diffusion d'information directes auprès de l'ensemble de la communauté collégiale. Ces activités peuvent prendre la forme d'un kiosque, d'une pièce de théâtre, de vente de produits ayant une incidence positive sur l'environnement, « d'intervention-choc », etc.

Des activités de sensibilisation doivent être organisées de manière fréquente et être réparties sur toute l'année scolaire.

Les objectifs spécifiques suivants concernent le niveau 2 de la certification.

5. Dresser un bilan environnemental ou de développement durable

Avant d'élaborer un plan d'action pour l'institution, il est important d'avoir un portrait le plus fidèle possible de la situation environnementale ou de développement durable : c'est le rôle du bilan. En plus de fournir une information ponctuelle sur la situation de l'institution, il permet de faciliter la prise de décisions subséquentes. Il devrait aussi permettre une meilleure hiérarchisation des actions et des objectifs de l'institution définis dans le plan d'action. C'est donc un outil très important, qui se doit d'être le plus complet possible. Dans le but de rendre compte des changements et du progrès de l'établissement en matière de gestion et d'ERE, le bilan est valide pour une période de cinq (5) ans et devra, par conséquent, être réédité au bout de cette période³.

6. Élaborer, à partir du bilan environnemental ou de développement durable, un plan d'action hiérarchisé et amorcer sa mise en œuvre

Une action durable se réalisera dans la mesure où une personne en est responsable et imputable ; des personnes sont affectées à la réalisation des tâches inhérentes ; et les installations et les équipements sont adéquats.

Éclairé par le bilan et une démarche de hiérarchisation des activités, le CACE propose des objectifs annuels mesurables qui concernent l'institution dans son ensemble.

Les objectifs spécifiques suivants concernent le niveau 3 de la certification.

7. Créer un fonds d'intervention en environnement ou en développement durable

Géré par le CACE, ce fonds financera certaines mesures bénéfiques du point de vue environnemental ou du développement durable. Le fonds peut être alimenté de plusieurs manières : collecte de fonds ou vente d'articles ponctuelle, contrats de service avec des concessionnaires, frais de stationnement, cotisation qui respecte le principe d'utilisateur-trice-payeur-euse, redevance sur les contenants non recyclables à la cafétéria, etc.

8. Dresser un bilan annuel du plan d'action ou évaluer son plan d'action annuel

L'évaluation de l'atteinte des objectifs établis passe par une mesure des progrès ou des impacts obtenus. Le bilan annuel est ainsi un outil qui permet de vérifier l'atteinte ou non des objectifs fixés dans le plan d'action et d'apporter les correctifs nécessaires.

³ Au plus tard, lors de la cinquième année de validité du bilan, le plan d'action devra prévoir la réédition et la finalisation du bilan dans l'année scolaire suivante. Par exemple, pour un bilan qui a été rédigé en 2012-2013, le plan d'action 2017-2018 doit prévoir la mise à jour du bilan et la finalisation du bilan dans l'année scolaire 2018-2019. Ainsi, à la fin de la session d'hiver 2019, l'établissement doit avoir complété son bilan environnemental ou de développement durable.

L'objectif spécifique suivant concerne le niveau Excellence de la certification.

9. Appliquer le principe d'amélioration continue

La mise en place d'un système de gestion environnementale ou durable ne signifie pas que tous les défis liés aux principaux enjeux environnementaux ou du développement durable seront relevés d'un seul coup. Il est alors nécessaire d'appliquer le principe d'amélioration continue : s'assurer qu'année après année la situation environnementale de l'institution s'améliorera.

Afin de soutenir les institutions dans leur démarche d'amélioration continue, ENvironnement JEUnesse et son « comité aviseur » ont établi une liste de critères correspondant à des objectifs précis et atteignables. Les critères d'amélioration continue doivent être maintenus et présentés dans le rapport d'activités pour une période de cinq (5) ans suivant leur mise en place.

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Le programme est divisé en quatre (4) niveaux de certification permettant d'implanter une gestion environnementale ou durable au rythme de l'établissement et dans une démarche à long terme. L'atteinte du niveau de certification excellence, reflétant l'amélioration continue en matière de gestion environnementale ou durable, est le point culminant de cette démarche institutionnelle évolutive. Le processus de certification offre un cadre structurant qui permet à terme d'améliorer vos pratiques.

Certification de niveau 1

Elle signifie que l'établissement certifié a mis en place les bases d'une gestion environnementale et intègre certaines notions de l'ERE.

L'institution a, à tout le moins :

- Fondé un comité d'action et de concertation en environnement (CACE) ;
- Rédigé (et adopté) une politique environnementale ou de développement durable pour l'établissement ;
- Reçu au moins quatre (4) formations en ERE ou en développement durable⁴ ;
- Réalisé au moins quatre (4) activités de sensibilisation sur des enjeux environnementaux et/ou du développement durable au sein de l'établissement¹.

Certification de niveau 2

Elle signifie que l'établissement certifié, en plus de répondre aux critères de certification de niveau 1, applique une gestion environnementale et intègre certaines notions de l'ERE.

L'institution a, à tout le moins :

- Répondu aux critères de certification de niveau 1 ;
- Dressé un bilan environnemental (valide pour une durée de cinq (5) ans) ;
- Élaboré un plan d'action hiérarchisé (couvrant l'année en cours et minimalement l'année suivante) ;
- Amorcé l'application du plan d'action ;
- Reçu au moins cinq (5) formations en ERE ou en développement durable¹ ;
- Réalisé au moins quatre (4) activités de sensibilisation sur des enjeux environnementaux et/ou du développement durable au sein de l'établissement¹.

⁴ Les activités de formation doivent être réalisées à l'intérieur de l'année scolaire et réparties sur toute sa durée. La présence d'un minimum de dix (10) étudiant·e·s ou de quatre (4) employé·e·s est requise pour que les activités de formation soient valides. Elles doivent également être tenues dans l'enceinte de l'institution.

Certification de niveau 3

(NIVEAU MAXIMAL POUR UNE 1^{ère} PARTICIPATION)

Elle signifie que l'établissement certifié, en plus de répondre aux critères de certification des niveaux 1 et 2, applique une gestion environnementale et intègre certaines notions de l'ERE.

L'institution a, à tout le moins :

- Répondu aux critères de certification des niveaux 1 et 2 ;
- Créé un fonds d'intervention en environnement ou en développement durable ;
- Dressé un bilan annuel et appliqué le principe d'amélioration continue ;
- Reçu au moins cinq (5) formations en ERE⁵ ;
- Réalisé au moins quatre (4) activités de sensibilisation sur des enjeux environnementaux et/ou du développement durable au sein de l'établissement.

Certification de niveau Excellence

Le niveau Excellence signifie que l'établissement certifié, en plus de répondre aux critères des niveaux 1, 2 et 3, continue de dresser un bilan annuel et applique le principe d'amélioration continue en répondant à au moins deux (2) critères d'amélioration continue⁶. Pour les années subséquentes, l'établissement doit répondre à un (1) seul critère supplémentaire chaque année.

En plus des critères d'amélioration continue, l'établissement doit contribuer à au moins une des activités suivantes d'ENVironnement JEUnesse :

- Soutenir la participation de ses étudiant.e-s au colloque annuel ;
- Assister à un InterCACEs ou à un lac-à-l'épaule ;
- Participer au concours de recyclage de piles ;
- Être hôte d'un événement de l'organisme tel qu'un InterCACEs ou le colloque annuel (voir ci-dessous) ;
- Participer aux projets communs du réseau Cégep Vert du Québec ;
- Agir comme mentor.e auprès d'un autre établissement du réseau Cégep Vert du Québec.

Envie d'accueillir un événement ?

L'équipe d'ENVironnement JEUnesse aime travailler de concert avec les établissements pour l'organisation des événements de réseautage, dans le but premier de faire profiter l'hôte de cette expérience enrichissante, mais aussi pour lui donner une certaine visibilité dans le réseau et promouvoir des intervenant.e-s locaux.ales (professeur.e-s, organismes, etc.). Un des privilèges de l'établissement hôte consiste en la possibilité de proposer des thématiques et des idées d'intervenant.e-s sur des sujets qui l'interpellent particulièrement. Il s'agit d'une bonne opportunité de faire avancer les dossiers chauds ou de mobiliser les membres du CACE autour d'un projet.

⁵ Les activités de formation doivent être réalisées à l'intérieur de l'année scolaire et réparties sur toute sa durée. La présence d'un minimum de dix (10) étudiant(e)s ou de quatre (4) employé(e)s est requise pour que les activités de formation soient valides. Elles doivent également être tenues dans l'enceinte de l'institution.

⁶ La liste des critères d'amélioration continue est disponible dans la trousse d'accompagnement du programme. Les critères d'amélioration continue doivent être maintenus et présentés dans le rapport d'activités pour une période de cinq (5) ans.

MENTIONS SPÉCIALES

Dans le cadre du programme Cégep Vert du Québec, une mention spéciale est remise aux établissements s'étant le plus démarqués tout au long de l'année par des projets et événements touchant divers enjeux du développement durable. Cette mention apparaîtra sur le certificat officiel et sera publicisée lors de la cérémonie de remise.

Modalités de participation

Tout établissement participant au programme Cégep Vert du Québec peut présenter un projet pour une mention spéciale, peu importe son niveau. Il lui suffit de présenter les informations suivantes :

- Inscrire le titre du projet présenté dans la case correspondant à la mention visée, dans le canevas de rapport d'activités ;
- Joindre une description du projet au rapport d'activités, incluant des photos ou des visuels ;
- Le projet doit avoir été réalisé dans l'année scolaire qui se termine (cela peut être la énième édition du projet, il faut seulement qu'elle ait eu lieu dans l'année) ;
- Un projet ayant déjà remporté une mention ne peut être présenté à nouveau pour la même mention, même s'il s'agit d'une nouvelle édition ;
- Le « comité adviseur » Cégep Vert du Québec attribue les mentions spéciales après analyse. Il se réserve le droit de ne pas accorder de mention dans une ou plusieurs catégories en l'absence de dossier de qualité suffisante.

Catégories

Les dix catégories dans lesquelles peuvent souscrire les institutions participantes sont les suivantes :

- Rayonnement dans le milieu ;
- Engagement social dans la communauté (engagement de l'établissement dans des projets et des partenariats à vocation sociale, au niveau municipal, régional, national ou international) ;
- Promotion du bénévolat (sur le campus et hors campus au niveau municipal, régional, national ou international) ;
- Saines habitudes de vie (nutrition, exercice physique, etc.) ;
- Bien-être de la communauté collégiale (service de garderie sur le site, équité salariale, consultation, horaires aménagés, service d'emploi, etc.) ;
- Efficacité énergétique (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Aménagement paysager durable (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Gestion durable de l'eau (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Gestion durable des matières résiduelles (infrastructures, sensibilisation, etc.).

TARIFICATION

Adhésion de base

Adhésion de base (930 \$⁷)

L'inscription au programme Cégep Vert du Québec se fait sur une base annuelle et comprend plusieurs services :

- Une adhésion au réseau Cégep Vert du Québec ;
- Des outils de gestion durable adaptés au milieu collégial ;
- Une analyse professionnelle du rapport produit par l'établissement, avec des pistes de recommandation personnalisées ;
- L'émission d'un certificat de reconnaissance selon le niveau atteint ;
- La participation à un événement de remise de certification en début d'année scolaire ;
- La participation à deux (2) événements de réseautage par année, en formule InterCACEs et lac-à-l'épaule ;
- Une communauté collégiale active et engagée ;
- Un accès à des activités, des campagnes et à des projets communs dans les cégeps et les collèges (colloque annuel en développement durable, concours, projet commun, etc.) ;
- Une invitation à participer aux consultations et aux audiences publiques sur des thèmes liés à l'éducation et au développement durable ;
- Une visibilité accrue au sein du réseau, dans les outils de communication d'ENvironnement JEUnesse et les médias.

Afin de bénéficier du programme d'accompagnement et de certification Cégep Vert du Québec, les établissements doivent être membre d'ENvironnement JEUnesse. L'adhésion pour les cégeps et les collèges coûte 100 \$ pour trois (3) ans.

À la carte (facultatif)

Délégation au colloque annuel en développement durable (300 \$⁸)

Inscription d'une délégation de cinq (5) étudiant-e-s au colloque annuel d'ENvironnement JEUnesse

Atelier ou conférence (tarif variable⁹)

Plusieurs ateliers et conférences sont offerts par ENvironnement JEUnesse

Visite et participation à une rencontre (750\$⁹)

Visite d'une demi-journée à votre établissement et participation à une rencontre de votre comité étudiant, de votre CACE ou de votre direction, activité de représentation, intervention, etc.

⁷ L'adhésion se fait par établissement. Si un établissement compte plus d'un campus, que ses politiques et mesures environnementales s'appliquent à tous les campus, que le bilan et le rapport d'activités couvrent l'ensemble des campus, on comptera une seule adhésion. Si un établissement compte plusieurs campus, mais que ceux-ci ont des politiques et des mesures différentes, des comités différents et plusieurs rapports d'activités, chaque campus représentera une adhésion distincte. Enfin, si un seul campus d'un établissement qui compte plusieurs campus souhaite rejoindre le réseau Cégep Vert du Québec, le campus peut s'inscrire à titre individuel sans que ces activités doivent être offertes à l'ensemble des campus de l'établissement. Dans ce cas, seul le campus ayant adhéré à Cégep Vert du Québec pourra se voir décerner une certification.

⁸ Frais de transport en sus.

⁹ Pour plus de détails sur les ateliers et les conférences offerts, veuillez vous référer à la brochure en ligne accessible dans la section Éducation de notre site web enjeu.qc.ca

ÉTAPES À SUIVRE

1. Démontrer un intérêt

Toute institution d'enseignement collégial intéressée à participer au programme Cégep Vert du Québec doit présenter une lettre d'engagement mentionnant le niveau souhaité ainsi que les critères requis pour atteindre ce niveau.

2. Acquitter les frais d'adhésion et d'inscription

Pour participer au programme, l'établissement doit devenir membre d'ENvironnement JEUnesse pour une durée de trois (3) ans. Le montant d'adhésion collective pour trois (3) ans est de 100 \$. Une fois membre, en plus d'avoir accès au réseau d'ENvironnement JEUnesse, l'établissement recevra le bulletin L'ENJEU...LIEN et bénéficiera de rabais sur les événements et outils d'ENvironnement JEUnesse.

L'établissement doit aussi acquitter les frais d'adhésion annuels de 930 \$. Ce montant couvre, entre autres, les frais liés à la gestion de la certification, l'organisation des événements, les coûts d'impression du certificat et l'utilisation des logos. Pour tous les services compris, consulter la section TARIFICATION.

L'inscription sera validée suite à la réception du paiement.

3. Déposer un rapport d'activités

Pour obtenir la certification Cégep Vert du Québec, l'établissement doit déposer avant la date limite de dépôt un rapport d'activités suivant un gabarit en format Word. L'attribution de la certification est faite à partir de l'évaluation du rapport d'activités déposé par l'institution candidate par les membres du comité aviseur de la certification.

Le comité aviseur est formé de partenaires d'ENvironnement JEUnesse, d'expert-e-s en environnement et en développement durable et de représentant-e-s du milieu. Le comité aviseur de la certification a un rôle clé dans l'octroi de la certification aux établissements collégiaux. Il a pour responsabilité d'analyser les candidatures et de recommander ou non la certification des cégeps et des collèges. Les membres du comité aviseur agissent également à titre d'ambassadeur-trice du programme Cégep Vert du Québec au sein de leur réseau.

Il est à noter qu'aucun dossier ne sera évalué si l'institution ne s'est pas acquittée des frais d'inscription avant la date limite ou si le rapport d'activités n'a pas été déposé dans le format requis (un gabarit Word est fourni).

CALENDRIER 2019-2020

5 septembre 2019

Cérémonie de remise des certificats et lancement de l'année au Collège Dawson

4 au 6 octobre 2019

Colloque annuel en environnement et en développement durable au Cégep du Vieux Montréal

Novembre 2019

Webinaire de présentation du programme et des nouveautés

15 novembre 2019

Date limite pour l'inscription au programme Cégep Vert du Québec

Février 2020

Journée de rencontre intercollégiale (InterCACEs) dans un établissement du réseau

Avril 2020

Rencontre de suivi et de soutien à la préparation du rapport d'activités

Mai 2020

Rencontre intercollégiale (InterCACEs) dans un format lac-à-l'épaule

22 mai 2020 à 17 h 00

Date limite pour transmettre une demande d'information concernant le rapport d'activités

29 mai 2020 à 17 h 00

Date limite du dépôt du rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020 pour évaluation par le comité aviseur¹⁰

¹⁰ Aucun délai supplémentaire ne sera accordé. Notez également que les demandes d'information pour la rédaction du rapport d'activités sont offertes jusqu'à une semaine avant la date limite de remise des dossiers. Ainsi, les établissements ont jusqu'au 22 mai 2020 à 17 h 00 afin de transmettre leur demande d'information.

POUR NOUS JOINDRE

ENvironnement JEUnesse

Par la poste

300, rue Omer Lavallée
Montréal (Québec) H1Y 3R8

Par téléphone

514-252-3016
1-866-377-3016

Par courriel

infoenjeu@enjeu.qc.ca

En ligne

www.enjeu.qc.ca
www.facebook.com/environnement.jeunesse
www.twitter.com/ENJEUquebec

ANNEXE : Lettre d'engagement

[Votre en-tête et logo]

Catherine Gauthier
Directrice générale
ENvironnement JEUnesse
300, rue Omer Lavallée
Montréal (Québec) H1Y 3R8

[Ville], le [jour] [mois] 2019

Objet : Lettre d'engagement pour le niveau [préciser le niveau ciblé] de la certification Cégep Vert du Québec pour l'année scolaire 2019-2020

Madame,

Par la présente [nom de l'établissement] s'engage à participer à la certification Cégep Vert du Québec d'ENvironnement JEUnesse. Pour l'année scolaire 2019-2020, notre établissement vise l'atteinte du niveau [préciser le niveau ciblé]. Pour ce faire [nom de l'établissement], déploiera des efforts en vue de :

[Énumérer les critères du niveau visé]

[Vous pouvez ici détailler votre engagement ou les efforts que vous déploierez afin d'atteindre votre objectif. Astuce : vous pouvez ici reprendre les exigences du niveau ciblé détaillées aux pages 10 et 11.]

L'obtention du niveau [préciser le niveau ciblé] de la certification Cégep Vert du Québec permettra de reconnaître l'engagement et les réalisations de [nom de l'établissement] en matière environnementale et de développement durable. Ces réalisations s'inscrivent également dans l'atteinte des objectifs de notre mission éducative, tout en contribuant à un avenir viable.

Ci-joint, vous trouverez un paiement au montant de [930 \$ pour les membres/1 030 \$ pour les non membres] afin de procéder à l'inscription du [nom de l'établissement] à la certification Cégep Vert du Québec pour l'année 2019-2020.

[Votre formule de salutation]

[Signature]

[Nom] [Titre ou fonction]

[Nom de l'établissement]




Environnement
Jeunesse

CERTIFICATION
cégep VERT